



FRANCE

Dans la réforme du lycée, des choix d'orientation « cohérents »

Si les lycéens ont plutôt bien assimilé les évolutions, l'appropriation des spécialités par les formations du supérieur est inégale

Quel impact a eu la réforme du bac sur l'orientation des lycéens ? Le service d'études statistiques du ministère de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ont analysé les vœux et les affectations dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2021, les premiers à avoir connu le bac Blanc, pour le savoir.

Leurs conclusions, qui viennent d'être mises en ligne, offrent une première réponse. « *L'articulation entre la réforme du lycée et l'orientation post-bac a été bien comprise par les élèves, ce qui se traduit par des choix d'orientation cohérents avec les choix de spécialités* », note ainsi l'inspection générale.

Depuis la réforme du lycée, les élèves doivent choisir trois enseignements de spécialité en première et en retenir deux en terminale. Les 66 combinaisons possibles lors de cette dernière année de lycée ont permis une « *diversification des profils des candidats* » sur Parcoursup. Certaines « *doublettes* » sont malgré tout privilégiées selon les filières de l'enseignement supérieur.

Cette nouvelle configuration n'est pas sans conséquence sur la physionomie de la première année d'études supérieures. Les élèves scientifiques ont quasiment disparu en Institut d'études politiques. Les lycéens ayant suivi mathématiques et physique-chimie représentent moins de 5 % des admis en première année, alors qu'en 2020, 20 % des étudiants étaient titulaires d'un bac S. Côté études de médecine, le nouveau cursus PASS accueille

majoritairement des élèves ayant suivi les spécialités physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre, associées à l'option mathématiques complémentaires.

Autre évolution : si 60 % des élèves en terminale S spécialité maths choisissent de suivre un cursus scientifique postbac, ils sont 80 % parmi les lycéens avec un double enseignement de spécialité scientifique. Trop peu d'élèves se dirigent malgré tout vers des cursus scientifiques, fait savoir l'inspection générale, qui note aussi que les spécialités numériques et sciences informatiques d'une part et sciences de l'ingénieur d'autre part peinent à émerger.

Prépondérance des maths

Le niveau scolaire reste quoi qu'il en soit un facteur déterminant dans les processus d'orientation. Or niveau scolaire et choix de spécialité sont liés, souligne l'inspection générale. Les réflexes hérités du bac S, qui concentrait les bons élèves, n'ont pour l'heure pas disparu : un bachelier général sur cinq inscrit sur Parcoursup a choisi mathématiques et phy-

sique-chimie comme enseignements de spécialité.

Côté enseignement supérieur aussi, le réflexe « mathématiques » opère. « *La spécialité mathématiques est apparue comme bénéficiant d'une importance parfois étonnante pour des formations où elle ne joue ensuite qu'un rôle assez mineur* », affirme le rapport de l'inspection générale. Une prépondérance qui peut mettre certains élèves, inquiets par le niveau de la spécialité mathématiques, en difficulté. Ils n'optent pas pour cet enseignement en première et ne peuvent ensuite accéder aux études supérieures de leur choix.

Si les élèves ont assimilé la réforme du lycée, l'inspection générale constate « *un degré inégal d'appropriation* » de ces évolutions par les formations du supérieur.

Les spécialités, qui comptent pour 32 % de la note finale au bac, sont « *un nouvel objet, mal identifié par certaines commissions d'examen des vœux, qui les confondent avec les options* », analyse le rapport. Ainsi, « *l'apport des spécialités est diversement appréhendé. Certaines formations ne s'y intéressent pas, d'autres les intègrent au travers des moyennes mais sans faire de distinction, d'autres enfin, en particulier scientifiques, valorisent les spécialités qu'elles jugent les plus en lien avec leurs attendus* ».

Certains cursus prennent alors en compte le lycée d'origine du candidat, sans le signaler explicitement. Pour l'inspection générale, le ministère doit clarifier la possibilité ou non d'utiliser ce type de critères. ■

S. LR

Niveau scolaire et choix de spécialité sont liés : les réflexes hérités du bac S, qui concentrait les bons élèves, n'ont pour l'heure pas disparu

